



COMMUNE DE PORNICHET

BUDGET PRIMITIF 2021

NOTE DE PRESENTATION

Sommaire :

I.	Le budget principal.....	2
A.	La section de fonctionnement.....	2
1.	Les recettes de fonctionnement.	2
2.	Les dépenses de fonctionnement.	4
B.	La section d'investissement.	7
1.	Les dépenses d'investissement.	7
2.	Les recettes d'investissement.	10
II.	Le budget annexe quai des arts.....	11
III.	Le budget annexe énergies renouvelables.....	12

Les orientations budgétaires ont été présentées au conseil municipal du 18 novembre 2020. La stratégie financière poursuivie par la ville de Pornichet repose sur les orientations suivantes :

- Intégrer les conséquences financières de la crise sanitaire,
- Disposer d'un haut niveau d'autofinancement conséquent rendu possible par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des produits fiscaux importants (droits d'enregistrement, dotation de solidarité communautaire, ...),
- Ne pas augmenter les taux des impôts locaux,
- Mettre en œuvre des projets du mandat avec notamment l'alimentation durable, la transition énergétique, le développement des mobilités douces et la végétalisation de nos espaces publics,
- Limiter le recours à l'emprunt.

Enfin, le budget annexe « Energies renouvelables » est créé à compter de cet exercice 2021 pour enregistrer les flux liés à l'exploitation des panneaux photovoltaïques de l'hippodrome.

I. Le budget principal.

Le budget primitif 2021 reprend les orientations budgétaires aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

A. La section de fonctionnement.

1. Les recettes de fonctionnement.

D'un montant global de 22 111 K€, les recettes de fonctionnement se présentent de la manière suivante :

Chapitres budgétaires		BP 2020	BP 2021	Evolution	
				En euros	En %
013	Atténuations de charges	140 000	140 000	0	0,00%
70	Produits services	1 108 950	1 149 290	40 340	3,64%
73	Impôts et taxes	18 577 367	18 818 406	241 039	1,30%
74	Dotations et participations	1 953 441	1 547 587	-405 854	-20,78%
75	Autres produits de gestion courante	154 690	155 605	915	0,59%
77	Produits exceptionnels	15 000	17 000	2 000	13,33%
78	Reprise de provision		75 000	75 000	
Recettes réelles		21 949 448	21 902 888	-46 560	-0,21%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	207 500	207 669	169	0,08%
Recettes d'ordre		207 500	207 669	169	0,08%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		22 156 948	22 110 557	-46 391	-0,21%

En lien avec les conséquences financières de la crise sanitaire, les recettes de fonctionnement sont en baisse de 0,21 % par rapport au budget primitif 2020. Cependant, les évolutions par chapitres ne sont pas homogènes.

Chapitre 70 – Produit des services.

Ce chapitre est en hausse de 3,64 %, soit 40 K€, entre 2020 et 2021.

Ces recettes tiennent compte des évolutions de fréquentations constatées dans les services municipaux comme celles des crèches (+ 12 K€).

Les autres crédits sont actualisés en fonction des augmentations tarifaires ou des revalorisations contractuelles comme les redevances d'occupation du domaine public pour les ports et les plages.

Enfin, il est à noter que l'organisation de la troisième édition du festival de bandes dessinées Pornichet Déam'bulle génère une inscription budgétaire de 10 K€.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Les recettes fiscales connaissent une augmentation de 1,30 % entre 2020 et 2021, soit + 241 K€.

Les contributions directes (taxes d'habitation et foncières) voient leurs produits attendus passer de 12 088 K€ (BP 2020) à 12 625 K€ pour 2021. Cette hausse s'explique par deux facteurs distincts. Le premier concerne la réforme de la fiscalité avec la suppression de la taxe d'habitation. En effet, les allocations compensatrices (ex chapitre 74) et les rôles supplémentaires sont intégrés dans cette recette (320 K€). Le second facteur concerne les hypothèses d'évolution des bases puisque pour rappel les taux des impôts locaux n'augmenteront pas en 2021. Ainsi les bases prévisionnelles 2021 correspondent aux bases définitives 2020 augmentées d'un coefficient de revalorisation de 0,10 % et d'une évolution physique de 1,30 % pour la taxe foncière bâtie. Ce produit fiscal a été calculé à partir d'une estimation du coefficient correcteur, dont tous les éléments ne sont pas connus, et qui sera communiqué par la DGFIP au cours du 1^{er} trimestre 2021.

La dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation font preuve de stabilité entre ces 2 exercices et sont anticipées respectivement à hauteur de 1 044 K€ et 695 K€.

Comme évoquées lors des orientations budgétaires, 3 recettes seront directement impactées par la crise sanitaire. La première concerne le reversement du produit des jeux du casino qui est anticipé, compte tenu de la fermeture de la fin d'année 2020 et par anticipation d'une moindre fréquentation, à 1 400 K€ contre 1 800 K€ au BP 2020.

Ensuite, la taxe de séjour attendue sur 2021 est en baisse de 65 K€ par rapport au BP 2020.

Enfin et à l'inverse, les droits de mutations, qui sont particulièrement dynamiques en l'état actuel du marché immobilier, ont été anticipés à 1 600 K€ en 2021 (+ 200 K€).

Ces recettes feront l'objet de réévaluations en cours d'année 2021 qui seront le cas échéant reprises en décisions modificatives.

Chapitre 74 – Dotations et participations.

Ce chapitre affiche une forte baisse (406 K€) entre 2020 et 2021 et ce pour 3 raisons principales.

En premier lieu et comme déjà évoqué supra, les allocations compensatrices de fiscalité de taxe d'habitation sont désormais intégrées au chapitre 73 (- 308 K€) du fait de la réforme fiscale.

Ensuite, la dotation forfaitaire de BP à BP baisse de 112 K€. Pour rappel, le BP 2020 avait anticipé un montant de dotation forfaitaire de 861 K€ pour une notification de 832 K€. Le montant inscrit au BP 2021 est de 749 K€. Si la baisse est forte entre budgets primitifs (- 13 %), elle est de 10 % entre le montant versé en 2020 et celui escompté en 2021. En effet, quand bien même l'enveloppe nationale des dotations est inchangée en 2021, comme depuis 3 ans, la commune de Pornichet devrait subir une diminution de sa dotation sous l'effet du renforcement des mécanismes de péréquation en vigueur au niveau national.

Il est à noter que le BP 2021 intègre le second acompte (102 K€) de la dotation pour perte sur recettes destinées aux collectivités les plus touchées par la crise sanitaire.

Enfin, la contribution de la CAF est revue à la baisse (- 90 K€) dans le cadre de la fermeture des établissements en 2020 et ce en lien avec la Covid19. En effet, le solde de la prestation de service versé en 2020 sera peu significatif par rapport aux années précédentes. Cette moindre recette est compensée par l'aide exceptionnelle de 102 K€ en 2020 dont a bénéficié la commune pour compenser ces fermetures. Cette aide exceptionnelle, versée en 2020, ne sera pas reconduite en 2021.

Les autres recettes comme le FCTVA (5 K€) ou le Casino (75 K€) sont reconduites en 2021 dans les mêmes proportions que les réalisations 2020.

Comme les années précédentes, le Conseil Départemental et la Région devraient soutenir les animations et les événements culturels pornichétins comme le festival Pornichet Déam'bulle (10 K€), le meeting aérien (15 K€) ou les Renc'arts (30 K€).

Les autres recettes de fonctionnement (loyers, produits exceptionnels) ne connaissent pas d'évolutions notables. Leurs prévisions ont été calées sur l'activité réelle connue.

Aussi, compte tenu du caractère incertain du remboursement des rémunérations, par prudence, le montant 2020 (140 K€) a été reconduit en 2021.

Enfin, une provision pour litiges constituée en 2015 va faire l'objet d'une reprise totale de 75 K€ puisque ce contentieux, faute d'actes de procédures, est prescrit et de fait clôturé.

2. Les dépenses de fonctionnement.

Tout comme les recettes de fonctionnement, les dépenses s'élèvent 22 111 K€ et affichent une diminution théorique de 0,21 %. Pour rappel il existe deux types d'opération, les dépenses réelles et les dépenses d'ordre. Ces dernières correspondent à des écritures comptables internes au budget qui s'équilibrent avec des recettes d'ordre. Il s'agit de l'autofinancement qui est en baisse de 3,90 %. Les dépenses réelles quant à elles génèrent un flux financier vers un tiers, y compris lorsque celui-ci est un budget annexe de la commune. Elles sont en hausse de 168 K€ soit 1,01 %. Toutefois, ce sont près de 239 K€ de dépenses supplémentaires qui sont liées à la crise sanitaire (achats de masques et produits d'hygiène, contributions à la SPL Pornichet la Destination et au budget annexe « Quai des Arts »). En neutralisant ces coûts, les dépenses diminueraient de 0,43 % entre les budgets primitifs 2020 et 2021.

Chapitres budgétaires		BP 2020	BP 2021	Evolution	
				En euros	En %
011	Charges à caractère général	3 572 982	3 636 763	63 781	1,79%
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 220 000	10 100 000	-120 000	-1,17%
014	Atténuations de produits	606 401	614 218	7 817	1,29%
65	Autres charges de gestion courante	1 021 087	1 018 195	-2 892	-0,28%
66	Charges financières	290 000	235 000	-55 000	-18,97%
67	Charges exceptionnelles	952 460	1 226 400	273 940	28,76%
022	Dépenses imprévues	5 000	5 000	0	0,00%
Dépenses réelles		16 667 930	16 835 576	167 646	1,01%
023	Virement à la section d'investissement	3 807 818	3 218 781	-589 037	-15,47%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 681 200	2 056 200	375 000	22,31%
Dépenses d'ordre		5 489 018	5 274 981	-214 037	-3,90%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		22 156 948	22 110 557	-46 391	-0,21%

Chapitre 011 – Les charges à caractère général.

Ce chapitre budgétaire regroupe les dépenses du quotidien des services (fluides, assurance, téléphonie, contrats de maintenance, ...). Entre le BP 2020 et le projet de budget 2021, ce chapitre augmente de 64 K€, soit une hausse de 1,79 %.

Il convient de distinguer les hausses subies de celles choisies pour le quotidien des pornichétins.

Pour les premières, un certain nombre de produits d'hygiène et d'entretien doivent être acquis dans le cadre de la crise sanitaire (15 K€), des augmentations sont liées aux revalorisations contractuelles comme sur les marchés de maintenance informatique ou de la propreté urbaine (11 K€). Enfin, la taxe foncière de l'hippodrome sera en hausse de près de 14 K€.

A l'inverse d'autres dépenses résultent d'un choix comme l'inscription de 30 K€ de crédits supplémentaires pour l'achat de denrées alimentaires issus de l'agriculture biologique et/ou bénéficiant de labels.

Aussi, 10 K€ seront utilisés pour améliorer la sécurité nautique de la baie et consisteront à affecter des moyens de contrôle et de surveillance supplémentaires par les CRS, au-delà de la bande des 300 mètres.

Enfin, l'organisation de la 3^{ème} édition du festival de bandes-dessinées Pornichet Déam Bulle se traduira par l'inscription d'une dépense de 44 K€.

Parallèlement, des économies sont réalisées en procédant à des investissements préventifs qui viennent diminuer le coût de fonctionnement ou d'entretien du patrimoine, en limitant par exemple la consommation de fournitures comme pour la voirie ou les bâtiments.

La réduction des consommations énergétiques se poursuit en 2021 grâce aux investissements réalisés sur les bâtiments (changement des sources lumineuses, isolations thermique, ...) ou en adoptant des comportements plus responsables écologiquement et économiquement. Ces investissements permettent de contenir la hausse tarifaire de l'électricité.

Chapitre 012 - Les charges de personnel.

Malgré le GVT (74 K€), la hausse des cotisations patronales (8 K€) ou la revalorisation des grilles indiciaires prévue par le Protocole sur les Parcours professionnels, les Carrières et les Rémunérations (15 K€), la masse salariale sera en baisse de 120 K€ par rapport au BP 2020 (- 1,17 %).

Ainsi, la stratégie de maîtrise des effectifs consistant notamment à ne pas remplacer certains agents lors d'une mutation ou d'un départ à la retraite permet de générer des économies.

Les efforts réalisés permettront de dégager des marges de manœuvre en 2021 pour financer les mesures liées aux négociations sociales en cours avec les organisations syndicales. En effet, des discussions sont ouvertes depuis octobre 2020 en vue d'augmenter le temps de travail au 1^{er} janvier 2022, d'adopter les lignes directrices de gestion en matière d'avancements de grade et de réviser le régime indemnitaire des agents municipaux.

Chapitre 014 – Les atténuations de produits.

Le FPIC 2021, qui est la principale dépense de ce chapitre, est inscrit à la hauteur de la dépense 2020, soit 485 K€.

Les reversements de fiscalité (Taxe communale sur la consommation finale d'électricité pour le SYDELA, redevance d'occupation du domaine public au titre des exploitants de plage et l'intéressement sur les paris hippiques) représentent une enveloppe de dépenses de 129 K€.

A noter que comme depuis 2018, la Ville de Pornichet ne devrait pas payer de prélèvement SRU en 2021, grâce aux dépenses déductibles engrangées ces dernières années.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Ce chapitre fait preuve de stabilité entre 2020 et 2021. Pour autant, certaines dépenses connaissent des évolutions différenciées comme la contribution au CCAS qui passe de 110 K€ à 135 K€ et se rapproche des contributions de 2015 et 2016. En effet, le CCAS utilisait son excédent de fonctionnement des années antérieures pour équilibrer son budget. Cet excédent ayant volontairement été réduit, la contribution de la ville doit être augmentée de 25 K€ pour maintenir le niveau d'intervention du CCAS auprès des publics fragiles et précaires.

Les contributions aux écoles privées diminuent de BP à BP de 37 K€ et ce compte tenu de la baisse, du coût de l'élève dans les écoles publiques du fait du regroupement scolaire réalisé à la rentrée 2018.

Enfin, compte tenu de la dynamique associative sur la commune, il convient de maintenir l'enveloppe des subventions de fonctionnement aux associations pour mieux les accompagner (345 K€, dont 341 K€ en fonctionnement et 4 K€ en investissement). Une enveloppe exceptionnelle de 6 K€ est ajoutée pour apporter un soutien supplémentaire aux associations intervenant dans le champ de la solidarité en raison des conséquences de la crise sanitaire sur les plus démunis.

Ainsi, l'enveloppe globale destinée aux associations est de 351 K€.

Chapitre 66 – Charges financières.

Ce chapitre est composé des seuls frais financiers des emprunts qui sont estimés à 235 K€ sur 2021 (275 K€ au BP 2020). Ainsi, la baisse de l'encours de dette, la gestion active de la dette et la souscription d'un emprunt à un taux fixe de 0,46 % permettent de diminuer les frais financiers.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles.

L'augmentation de 274 K€ entre 2020 et 2021 s'explique par l'évolution des contributions du budget principal au budget annexe « Quai des Arts » et à la SPL Pornichet, La destination, qui sont fortement impactés par les conséquences de la crise sanitaire.

Dans le cadre des annulations/reports de spectacles de Quai des Arts, la contribution 2020 a été diminuée de 94 K€. C'est ce même montant qui est réinscrit en 2021 et en complément de la contribution annuelle de 440 K€. Ainsi, en 2021 la contribution s'élèvera à 534 K€ contre 346 K€ en 2020. Le montant cumulé sur les 2 exercices est de 880 K€, soit 440 K€ de moyenne annuelle.

Par ailleurs, la contribution à la SPL Pornichet, La destination est une hausse. L'augmentation de 180 K€ intègre plusieurs facteurs comme la prise en compte de la crise sanitaire impactant fortement l'activité du centre des congrès et les recettes de la régie publicitaire. Aussi, sont notamment pris en compte la suppression de la centrale de réservation et le renforcement des moyens de prospection-commercialisation pour bénéficier à terme, de l'effet « rebond » lié à la reprise d'activité économique.

Compte tenu de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement, l'autofinancement prévisionnel s'élève à 5 067 K€. Il ressortait à 5 282 K€ au BP 2020, soit une diminution de 4 % (- 214 K€).

Les dotations aux amortissements qui sont une composante de l'autofinancement sont en hausse de 375 K€ et ce en lien avec les travaux de fiabilisation de l'inventaire comptable.

Cette évolution permet notamment de limiter le recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement de la commune.

B. La section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à 17 124 K€ en dépenses comme en recettes.

1. Les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement présentent les montants suivants :

Chapitres budgétaires		BP 2020	BP 2021	Evolution	
				En euros	En %
20	Immobilisations incorporelles	621 212	316 760	-304 452	-49,01%
204	Subventions d'équipement versées	242 000	503 800	261 800	108,18%
21	Immobilisations corporelles	8 628 264	10 530 704	1 902 440	22,05%
23	Immobilisations en cours	525 000	600 000	75 000	14,29%
27	Autres immobilisations financières		450 000	450 000	
16	Emprunts et dettes assimilées	4 393 000	4 515 000	122 000	2,78%
16	Remboursement des emprunts	1 393 000	1 515 000	122 000	8,76%
16	Gestion de la dette	3 000 000	3 000 000	0	0,00%
020	Dépenses imprévues	661 236		-661 236	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	207 500	207 669	169	0,08%
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 278 212	17 123 933	1 845 721	12,08%

Concernant les dépenses d'investissement, hors remboursement du capital des emprunts et opérations d'ordre, elles s'élèveront à 12 401 K€ au BP 2021 contre 10 016 K€ au BP 2020.

Comme les orientations budgétaires l'ont exposé, les projets d'investissement consistent à mettre en œuvre les projets du mandat.

Ces opérations correspondent aux objectifs suivants :

- Préserver le cadre de vie et affirmer l'identité balnéaire de la ville,
- Promouvoir une ville dynamique, solidaire et vivante toute l'année,
- S'engager collectivement dans la transition écologique,
- Poursuivre une gestion rigoureuse et responsable de la collectivité.

Préserver le cadre de vie et affirmer l'identité balnéaire de la ville : 5 168 K€

La tranche n°1 du cœur de ville (parking du 08 mai) s'achèvera en 2021 avec la construction d'un bâtiment d'entrée de ville qui accueillera un abri pour la navette, un abri protégé pour les vélos libre-service et des sanitaires (150 K€). Ensuite, la tranche n°2 débutera au début de l'automne 2021 par l'aménagement de la place du marché. Ce projet consistera notamment à végétaliser l'espace public, le rendre plus fonctionnel et renforcer les continuités piétonnes et cyclables. Pour ce faire, 1 050 K€ de crédits seront inscrits au BP 2021.

La rénovation du front de mer débutera en 2021 par l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre. La phase travaux, quant à elle, débutera fin 2021 en coordination avec la CARENE pour la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement. Une enveloppe de dépenses de 500 K€ est prévue en 2021.

Par ailleurs, plus de 3 000 K€ seront consacrés à la voirie, dont 500 K€ d'enfouissements de réseaux et 500 K€ pour l'entretien courant dans le cadre du PAVC. Il est à noter que ce dernier poste de dépense permet également de générer des économies de fonctionnement.

Des enveloppes sont prévues pour des opérations spécifiques liées à la mise en œuvre du plan de circulation. Elles concerneront notamment un démarrage de l'aménagement de l'avenue Emile Outtier, la requalification d'une nouvelle portion de l'avenue des Loriettes, le réaménagement de l'avenue des Evens ou encore des Paludiers. Outre la rénovation de la voirie, l'objectif principal est d'accorder une très large place aux cheminements doux (piétons ou cyclables) et d'effectuer dans la mesure du possible des plantations pour ramener la nature en ville.

Enfin, le mini-golf (150 K€) sera modernisé avec notamment la reprise du parcours. Ce site, essentiel pour la ville, gagnera en attractivité.

Promouvoir une ville dynamique, solidaire et vivante toute l'année : 2 435 K€

Comme évoqué lors des orientations budgétaires, cette thématique est principalement constituée par la construction d'un cinéma et de 2 salles polyvalentes (1 700 K€) ainsi que la rénovation des équipements du Ninon Tennis Club (350 K€).

En effet, l'îlot Gambetta verra son offre culturelle s'étoffer avec la construction d'une salle de cinéma de près de 180 places et de deux salles polyvalentes décloisonnables de 150m².

La cour sera repensée pour accueillir des séances de cinéma en plein air ou des spectacles vivants.

Toujours sur le site Gambetta, des travaux de réagencement de la médiathèque débuteront au 2nd semestre 2021 (100 K€). Cet équipement sera rendu plus agréable et tiendra compte des nouvelles pratiques des usagers.

Les travaux du Ninon Tennis Club consisteront à changer la couverture (toile verte) des courts 6 à 8 pour 300 K€ et à démolir l'ancien club-house (50 K€).

Une ville solidaire et vivante toute l'année passe également par l'accueil de jeunes ménages, c'est pourquoi la commune souhaite poursuivre la maîtrise foncière dans les quartiers des Forges afin de réaliser à terme un lotissement communal. Une enveloppe prévisionnelle de 260 K€ est inscrite pour mener à bien cet objectif.

S'engager collectivement dans la transition écologique : 2 262 K€

Deux projets majeurs seront menés en 2021. Le premier consistera à reprendre les panneaux photovoltaïques installés sur l'hippodrome et qui sont actuellement exploités par la SPL Pornichet la Destination. Cette dépense globale de 776 K€ se décompose en parties. La première consistera à réaliser une avance au nouveau budget annexe « Energies renouvelables » qui portera l'achat desdits panneaux (450 K€). L'électricité ainsi produite sera revendue.

La seconde partie (326 K€) correspond aux fixations du toit de l'hippodrome qui seront portées par le budget principal.

Il s'agit de la première étape avant le déploiement de nouveaux panneaux sur le toit d'autres bâtiments publics.

Le second investissement majeur va consister à moderniser le parc d'éclairage public qui est aujourd'hui fortement vétuste et énergivore. Une consultation pour un nouveau marché public a été lancée en ce sens pour une dépense prévisionnelle de 1 000 K€ sur 2021.

Toujours dans le souci de diminuer son empreinte carbone, le BP 2021 prévoit 75 K€ pour isoler les bâtiments, changer les modes de chauffage ou moderniser l'éclairage des bâtiments.

En complément des opérations de voirie destinées, notamment, à favoriser les cheminements doux, une enveloppe de 80 K€ est fléchée sur un plan vélo/mobilités douces pour améliorer les continuités cyclables et développer les zones 30 km/h sur l'ensemble de la commune.

L'espace dunaire de la commune est un bien précieux que la ville souhaite préserver. Ainsi, les acquisitions des dunes de Bonne Source et de Congrigoux se poursuivront sur 2021 (54 K€).

De plus, 200 K€ seront consacrés à la renaturation et l'extension de l'espace dunaire implanté entre le port d'échouage et le front de mer.

D'autres aménagements paysagers pour 80 K€ seront menés comme sur le boulevard de Saint-Nazaire ou au sein du parc paysager.

Poursuivre une gestion rigoureuse et responsable de la collectivité : 2 236 K€

L'entretien des bâtiments municipaux occupe une place importante dans le budget. Tout d'abord avec l'enveloppe annuelle du PABC (350 K€), les travaux de rénovation de l'église de Saint-Sébastien (75 K€), du complexe Prieux (50 K€), la réhabilitation des bâtiments communaux sur nos plages (300 K€) ou les travaux de sécurisation sur le site de l'hippodrome (200 K€).

En plus de ces rénovations une enveloppe de 100 K€ sera déployée pour poursuivre la mise en accessibilité des bâtiments municipaux.

Ensuite, la commune poursuit sa modernisation informatique (146 K€) avec l'acquisition de matériels (copieurs, postes et écrans, licences) et de nouveaux logiciels. Ces investissements, au-delà d'améliorer les conditions de travail des agents municipaux, permettront d'offrir un meilleur niveau de service à la population.

Par ailleurs, des crédits sont inscrits pour poursuivre l'acquisition de réserves foncières en fonction des opportunités (291 K€).

Les crédits d'investissement sont complétés d'une enveloppe de 300 K€ pour faire face aux demandes d'avances des marchés publics.

Le remboursement du capital de la dette représentera une dépense de 1 515 K€.

Comme les années précédentes, une enveloppe de 3 000 K€ est inscrite pour le remboursement des tirages annuels d'un emprunt que la collectivité serait amenée à contractualiser. Son utilisation sera conditionnée par le calendrier des cessions.

Les dépenses d'ordre (208 K€) sont essentiellement constituées des travaux en régie (200 K€).

Outre l'autofinancement, les dépenses d'investissement sont financées par des recettes externes.

2. Les recettes d'investissement.

Elles se présentent de la manière suivante :

Chapitres budgétaires		BP 2020	BP 2021	Evolution	
				En euros	En %
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 450 000	1 670 000	220 000	15,17%
13	Subventions d'investissement	1 201 000	424 623	-776 377	-64,64%
16	Emprunts d'équilibre	0	2 542 729	2 542 729	
16	Emprunt - gestion de dette	3 000 000	3 000 000	0	0,00%
23	Immobilisations en cours	300 000	300 000	0	
27	Autres immobilisations financières	0	61 600	61 600	
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 838 194	3 850 000	11 806	0,31%
021	Virement de la section fonctionnement	3 807 818	3 218 781	-589 037	-15,47%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 681 200	2 056 200	375 000	22,31%
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 278 212	17 123 933	1 845 721	12,08%

Les recettes sont composées notamment de

- Le FCTVA compte tenu des dépenses d'investissement envisagées sur 2020 : 1 250 K€,
- La taxe d'aménagement : 420 K€,
- Des subventions d'investissement à recevoir pour les projets menés par la commune comme la création d'itinéraires et continuités cyclables (175 K€ de la CARENE), la participation du Conseil Départemental de 100 K€ pour l'acquisition d'espaces dunaires et les amendes de police (150 K€),
- Des cessions pour 3 850 K€. Initialement inscrite en 2020, la vente de l'ancien stade Louis Mahé (3 500 K€), est prévue en 2021, suite au jugement favorable rendu par le Tribunal administratif de Nantes en novembre 2020. Les cessions liées au PUP du Parc d'Armor complètent cette inscription.

L'équilibre de la section est assuré par le recours à un emprunt prévisionnel de 2 543 K€. Pour autant, cet emprunt dit « d'équilibre » n'a pas vocation à être réalisé à la suite de la reprise des résultats de l'exercice 2020, à approuver au budget supplémentaire de 2021.

II. Le budget annexe quai des arts.

L'activité culturelle présentée à Quai des Arts fait l'objet d'un budget annexe.

De manière synthétique le budget annexe se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		BP 2020	BP 2021
	Chap 011 - Charges à caractère général	348 165	386 450
	Chap 012 - Masse salariale	290 230	292 000
	Chap 65 - Autres charges de gestion courante	10	27 460
	Chap 67 - Charges exceptionnelles	0	50
	Chap 022 - Dépenses imprévues	700	765
	Chap 042 - Dotations aux amortissements	141 500	144 000
	TOTAL	780 605	850 725

	BP 2020	BP 2021
Chap 70 - Produits des services	181 100	167 700
Chap 74 - Dotation (dont participation du Bppal)	516 880	610 900
Chap 75 - Location	34 000	20 000
Chap 77 - Recettes exceptionnelles	1 500	5 000
Chap 042 - Amortissement de subventions	47 125	47 125
TOTAL	780 605	850 725

INVESTISSEMENT		BP 2020	BP 2021
	Chap 21 - Immobilisations corporelles	89 224	23 000
	Chap 23 - Immobilisations en cours	5 151	73 875
	Chap 040 - Amortissement de subventions	47 125	47 125
TOTAL	141 500	144 000	

	BP 2020	BP 2021
Chap 040 - Dotations aux amortissements	141 500	144 000
TOTAL	141 500	144 000

La section de fonctionnement s'équilibre à 851 K€. Les charges à caractère général sont en hausse compte tenu de la reprogrammation en 2021 de spectacles annulés en 2020 (+ 38 K€).

La masse salariale quant à elle est stable à 292 K€.

Toujours dans le cadre des spectacles annulés en 2020, une enveloppe prévisionnelle de 27 K€ est inscrite à destination des spectateurs qui préféreraient bénéficier d'un remboursement de leur billet au lieu d'un avoir sur un prochain spectacle.

Les recettes de billetterie et de bar sont en baisse de 13 K€, malgré la reprogrammation de spectacles. En effet, le taux de remplissage retenu pour le calcul de ces recettes est de 70 %, compte tenu des protocoles sanitaires actuellement en vigueur.

La contribution du budget principal bénéficie du report des 94 K€ non versés en 2020 pour être portée à 534 K€.

Il est rappelé que le casino de Pornichet participe à hauteur de 75 K€ à ce budget annexe via une contribution artistique.

La section d'investissement s'équilibre à 144 K€. Les recettes sont exclusivement constituées des dotations aux amortissements. Côté dépenses, sont prévues en 2021 des acquisitions de matériels, des travaux d'accessibilité et de sécurité incendie.

III. Le budget annexe énergies renouvelables.

Ce nouveau budget annexe est destiné à enregistrer les flux financiers liés à l'exploitation des panneaux photovoltaïques que la ville va reprendre à la SPL Pornichet, La destination.

L'équilibre de ce budget est le suivant :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	BP 2021
	Chap 011 - Charges à caractère général	5 400
	Chap 042 - Amortissement des panneaux	40 800
	Chap 023 - Virement à la section d'investissement	18 800
TOTAL	65 000	

Recettes	BP 2021
Chap 70 - Produits des services	65 000
TOTAL	65 000

INVESTISSEMENT	Dépenses	BP 2021
	Chap 21 - Immobilisations corporelles	448 000
	Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	61 600
TOTAL	509 600	

Recettes	BP 2021
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	450 000
Chap 040 - Dotations aux amortissements	40 800
Chap 021 - Virement de la section de fonctionnement	18 800
TOTAL	509 600

Ce BP 2021 intègre 2 catégories d'opérations.

Les premières sont exceptionnelles et ne porteront que sur 2021. Elles consistent à encaisser l'avance du budget principal (recette d'investissement de 450 K€) et à reprendre les panneaux (dépenses d'investissement de 448 K€).

Les secondes ont vocation à se répéter chaque année.

L'électricité produite sera revendue (recettes de fonctionnement 65 K€) et permettra de financer les dépenses d'entretien et d'impôts (5,4 K€) ainsi que les dotations aux amortissements (40,8 K€). Ces derniers généreront une recette d'investissement à due concurrence, ce qui permettra au budget annexe de rembourser progressivement l'avance accordée par le budget principal.